



JETER LES BASES D'UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

QUE PEUT-ON FAIRE POUR ÇA À L'ÉCOLE ?

Présentation lors d'une journée sur la pauvreté pour le personnel de la
Commission scolaire de Montréal, le 17 avril 2003
Version non abrégée

Bonjour !

Le message que je voudrais vous passer aujourd'hui, c'est que pour agir sur la pauvreté, il faut agir sur les inégalités. Avant de pointer du doigt les plus pauvres comme étant responsables de leur situation, nous aurions avantage à nous questionner sur les règles de société dans lesquelles nous fonctionnons et dans lesquelles la société appelle les jeunes à fonctionner. Autrement dit, j'aimerais vous proposer que le problème de la pauvreté ne concerne pas seulement ceux et celles d'entre vous qui travaillez dans un quartier pauvre. Pour agir dessus, il faut en venir à se poser des questions et à changer des comportements dans tous les milieux.

J'ai regroupé mon propos en trois exercices : l'exercice de l'écrevisse, l'exercice de l'échelle et l'exercice de la chaise.

L'EXERCICE DE L'ÉCREVISSE

Je reste marquée par une anecdote trouvée dans un petit cahier pédagogique de mon enfance. Elle était attribuée au naturaliste français Cuvier. Elle allait en gros comme ceci. Cuvier racontait qu'il avait demandé à un auditoire ce qu'était une écrevisse. Quelqu'un avait répondu quelque chose comme : «C'est une sorte de mollusque avec une carapace rouge qui avance à reculons». Et Cuvier avait répondu quelque chose comme : «C'est à peu près ça sauf que ce n'est pas un mollusque, ce n'est pas rouge et ça n'avance pas à reculons.»

Cette remarque nous rappelle la différence entre une sensation et une connaissance fondée. En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, la société fonctionne beaucoup dans la sensation. Pour donner un exemple que nous connaissons, les médias en quête de «sensation» ont récemment fait grand cas d'une remarque de Bernard Landry qui s'est demandé lors d'une rencontre avec un groupe de femmes pourquoi les parents pauvres n'arriveraient pas à nourrir leurs enfants alors que des oiseaux qui ont une cervelle pas plus grosse que ça arrivent, eux, à nourrir leurs petits. Et il a poursuivi en disant que si c'était un problème de société, il faudrait y mettre les dollars. La remarque de Bernard Landry devant la pauvreté ressemble à celle de l'auditeur de Cuvier. Ses propos ont l'air d'avoir du bon sens, sauf que les recherches montrent que les parents pauvres vont se priver de nourriture avant de priver leurs enfants, que les mœurs des oiseaux face à leurs l'alimentation de leurs petits sont tout sauf un comportement à imiter et qu'effectivement le manque à couvrir les besoins essentiels est un problème de société, sauf qu'on n'y met pas les dollars. Comprenons-nous bien, Bernard Landry n'a pas dit là quelque d'exceptionnel qui le distinguerait personnellement, mais quelque chose de sensationnel. Au moins il s'est posé une question, ce qui donnerait à penser qu'il pourrait vouloir entendre une réponse... Mais la sensation ne s'intéresse pas tant à des réponses qu'à de nouvelles sensations...

Cette «sensation» dans la remarque de Bernard Landry, pourtant non fondée, a fait couler beaucoup plus d'encre que les résultats d'une recherche qui, quelques semaines plus tard, ont démontré à nouveau exactement le contraire. Elle a aussi provoqué un tollé de préjugés envers les familles pauvres. Comme ceux de cette dame qui écrit dans l'opinion des lecteurs que des parents qui ne peuvent acheter du gruau, du pain d'un jour et du lait en poudre pour nourrir leurs enfants devraient donner leurs enfants à d'autres qui s'en occuperaient mieux. Signé, madame Une telle, Westmount. Imaginez maintenant les familles en situation de pauvreté qui ont reçu ce flot de hargne en ouvrant la radio, la télévision ou le journal entre deux annonces pour acheter des RÉER ou des autos de luxe. Ont-elles été aidées à s'en sortir ou repoussées dans l'exclusion ?

Le principal obstacle, avant même les dollars, qui nous empêche d'avancer vers un Québec sans pauvreté, c'est le réflexe sensationnel entretenu par des siècles de bonne conscience, de répondre à la pauvreté qu'on constate en se disant de façon primaire que si les gens sont pauvres, «c'est de leur faute». Ce regard culpabilisant et avide de «sensation» est un regard qui tue et qui empêche de mettre les dollars où il faudrait. Le discours public sur la pauvreté est constamment marqué de préjugés envers les personnes en situation de pauvreté. «On reconnaît un préjugé au fait que ça fait mal en dedans quand on le subit», nous a dit un jour une Annie qui savait de quoi elle parlait. Devant les préjugés à leur égard, les personnes visées perdent tout espace pour respirer et se développer parce qu'elles sont en état de faute quoi qu'elles fassent. Comme me le contaient avec humour des femmes en situation de pauvreté, si tu achètes du bœuf haché gras à bon marché, on te dit que c'est pas étonnant que tu sois obèse, et si tu achètes du steak haché maigre, plus cher, on te dit que tu ne sais pas gérer un budget. En ce sens un préjugé, c'est une fausse vérité qui est d'autant plus tentante qu'elle nous évite d'aller voir plus loin. Comme disait une autre personne en situation de pauvreté, «un préjugé, c'est un moyen commode d'éviter d'avoir à faire face à une situation qui engage notre responsabilité».

Voyez-vous, dans l'exemple des petits oiseaux, quelques semaines plus tard, le mal est fait, la demi-vérité a survécu à ses démentis, elle vous a peut-être accrochéEs sur un exemple concordant que vous auriez vu dans vos écoles et... il n'y a toujours pas plus de dollars pour les familles en situation de pauvreté.

Alors je vous propose aujourd'hui un exercice difficile, mais nécessaire : dorénavant quand le réflexe du «c'est de leur faute» vous viendra, pensez à l'histoire de l'écrevisse, prenez une grande respiration, inscrivez un doute, mettez cette explication de côté et permettez-vous d'aller au-delà de ça, juste pour voir où ça vous mènera.

Ce qui me conduit à l'exercice de l'échelle.

L'EXERCICE DE L'ÉCHELLE

Je vous propose de jouer à un jeu que vous pourriez rejouer en classe, tant dans des milieux favorisés que défavorisés ou mixtes. Ça peut vous servir à faire des fractions, des sciences humaines, de l'éducation à la citoyenneté. Appelons-le le jeu de **Si nous étions le Québec**.

Si nous étions le Québec, il y aurait parmi nous un cinquième le plus pauvre, un autre un peu mieux, et ainsi de suite jusqu'au cinquième le plus riche. Disons, pour les fins de l'explication, que vous, ici, vous devenez le cinquième le plus pauvre, vous, le suivant et ainsi de suite. Et vous, vous devenez le cinquième le plus riche.

Bon. Regardons maintenant ce qui nous arrive sans qu'on puisse invoquer «votre faute».

1. Inégalités

Les revenus. On va commencer par se donner des revenus. Je prends les chiffres de 1998. Ici dans le cinquième le plus pauvre, si vous êtes une personne seule votre revenu moyen est

d'environ 6 000\$ par année et si vous êtes une famille, donc une unité de deux personnes et plus, votre revenu est autour de 16 000\$. Ça monte progressivement d'un cinquième à l'autre et dans le cinquième le plus riche, votre revenu si vous êtes une personne seule est autour de 50 000\$ et si vous êtes une famille, il a passé le cap des 100 000\$ en 1998 et il doit être maintenant bien au-delà du 111 000\$ que vous verrez dans le tableau. Là vous allez peut-être penser comme ça arrive souvent qu'il y a moins de monde dans le cinquième plus riche, mais les prof de math parmi vous vont vous le rappeler : il y a autant de monde dans chaque cinquième ! C'est une famille sur cinq.

La richesse. Parlons maintenant de la distribution de la richesse parmi nous. Si je me fie à une enquête de Statistiques Canada, et les proportions doivent être assez similaires au Québec par rapport aux données canadiennes, voici en gros ce que ça donnait en 1999. Vous, la moitié la plus riche, vous possédiez 94% de la richesse et vous, la moitié la plus pauvre, vous possédiez 6% de la richesse. Et vous, du cinquième le plus riche, vous possédiez 70% de la richesse. Alors que vous, du cinquième le plus pauvre, votre degré de possession avoisinait le zéro. Il faut dire que si vous êtes à l'aide sociale, on vous demande de liquider vos avoirs avant.

La conscience des écarts. En plus vous avez conscience de l'accroissement des écarts. Si on vous demande maintenant, si vous êtes plus riches ou plus pauvres qu'il y a dix ans, vous le cinquième le plus riche, vous répondez que vous êtes plus riches. Vous savez que vous en avez plus. Et vous, le cinquième le plus pauvre, vous répondez que vous êtes plus pauvres. Vous savez que vous devez vous débrouiller avec moins.

Les trois cinquièmes les plus riches parmi vous, vous payez de l'impôt et c'est à vous que les partis politiques se sont adressés pendant la campagne électorale en vous promettant de vous en laisser plus dans vos poches. Pourtant, rien qu'au Québec, si on cumule les baisses d'impôts auxquelles vous avez eu droit depuis 1999, c'est environ 3,8 MM\$ qu'on vous retourne maintenant à chaque année. Sans compter le fédéral. Quant à vous, les deux cinquièmes les plus pauvres, avec ou sans emploi, il n'y a pas de contrepartie comparable. On ne peut pas parler de mesures substantielles pour ces mêmes années.

Je vais vous donner un autre indicateur. Vous, qui êtes dans le cinquième le plus pauvre, disons que vous êtes à l'aide sociale, apte au travail. Vous participez à des mesures et vous avez besoin de médicaments prescrits. En 1995, votre prestation était de 500\$ plus 150\$ et vous aviez accès à des médicaments prescrits gratuits. Votre revenu mensuel était donc de 650\$ en dollars de 1995. En 2003, pour la même situation, votre prestation est maintenant de 523\$ plus 130\$ pour les mesures moins 16,67\$ en franchise pour les médicaments. Votre revenu disponible est donc de 636\$ soit moins qu'en 1995 et ceci, en dollars de 2003, qui valent beaucoup moins.

Pendant ce temps, vous qui êtes dans le cinquième le plus riche de la population, non seulement votre revenu s'est constamment amélioré, mais selon des chiffres publiés par *La Presse* le 16 mars dernier, en plus, vous vous retrouvez avec l'équivalent en moyenne d'une demi-prestation d'aide sociale en revenu net de plus qui vous vient des baisses d'impôt cumulées du fédéral et du provincial. À vous qui aviez déjà beaucoup, on a choisi de vous redonner encore plus.

Alors qu'à vous qui ne couvriez déjà pas vos besoins essentiels, vous les couvrez encore moins.

Et vous de la classe moyenne, vous devez être en train de dire : «et nous?» Bien, vous avez un choix : le chacun pour soi ou la solidarité. Sachez en tout cas que dans les dernières années, c'est le cinquième le plus riche qui a gagné au chacun pour soi et qu'une bonne partie du bon de vos conditions de vie est dû à la solidarité, notamment syndicale. Entre des baisses d'impôt et un État qui vous donne des sécurités, vous avez avantage à opter pour les sécurités. Et vous auriez gagné autant sinon plus dans une approche qui aurait dit «l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre passe avant l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche».

Le taux d'écarts tolérable varie d'une société à l'autre. Il y a donc moyen d'agir. Vous allez dire qu'on ne peut pas faire autrement. Vérifions cela. Selon les travaux de Olsen, si nous étions aux États-Unis, et qu'on vous demandait quel taux d'inégalités vous paraîtrait acceptable entre le cinquième le plus pauvre et le plus riche, vous répondriez un taux de 1 à 11. Mais si vous êtes des CanadienNEs, votre réponse devient un taux de 1 à 5. Et si vous êtes des SuédoisES, elle devient un taux de 1 à 2,4. Les politiques sociales des trois pays sont à l'avenant. Autrement dit, l'opinion des populations sur les inégalités a un impact sur les politiques publiques qui ont un impact aussi sur la redistribution de la richesse et sur la plus juste rétribution aussi de sa production.

Nous avons beaucoup parlé d'argent. Je vais maintenant vous parler de règles qui ont un impact sur votre capacité de vous en sortir.

2. Discrimination

Comme nous avons peu de temps, je vais me limiter à quatre exemples où, dans une même situation, la condition sociale conduit à deux traitements différents au plan de la loi. C'est ce qu'on appelle de la discrimination.

La garantie d'un revenu de base couvrant les besoins essentiels. Vous, ici, vous avez un emploi avec un bon revenu, et vous avez fait une fraude, qui fait que vous êtes poursuiviE et condamnéE. On va saisir vos biens et vos revenus pour rembourser la fraude, mais la loi prescrit qu'on doit vous laisser le minimum nécessaire pour couvrir vos besoins essentiels. Par contre vous, qui êtes à l'aide sociale avec 523\$ par mois, vous ne couvrez déjà pas vos besoins essentiels. Alors supposons que vous contrevenez à une règle de l'aide sociale ou que vous refusez une mesure. On peut couper votre revenu de 50\$ à 150\$ par mois. Il n'y a pour le moment pas de plancher. Être humain pour être humain, même en cas de manquement à des règles, la garantie de la couverture des besoins essentiels n'est pas la même. C'est une discrimination.

L'accès aux médicaments prescrits. Ici nous n'aurons même pas besoin de sortir du cinquième le plus pauvre de la population. Vous, vous recevez de l'aide sociale et êtes classéE «contraintes sévères à l'emploi», ce qui vous donne 766\$ par mois : vous avez accès à la gratuité des médicaments prescrits. Vous, vous avez de l'aide sociale aussi, mais êtes considéréE «apte» au travail, ce qui limite votre prestation à 523\$. Vous êtes malade vous aussi. Vous devez payer 16,67\$ en franchise des médicaments. À la fin du mois, vous ne l'avez pas. Cherchez un emploi avec une otite non soignée pour voir ! L'argument du gouvernement : vous inciter à l'emploi et ne pas déplaire aux travailleurs qui paient pour l'assurance-médicaments. En réalité, quand on a instauré l'assurance-médicaments pour mieux couvrir les travailleurs et travailleuses plus pauvres qui n'avaient pas d'assurance au travail, on a mis à découvert ceux et celles qui étaient encore plus pauvres.

La pension alimentaire. Vous recevez une pension alimentaire pour votre enfant. Depuis la cause Thibodeau, le principe c'est que vous ne comptabilisez plus ce montant dans votre revenu pour l'impôt. Il est considéré aller pour votre enfant. Mais vous, vous êtes à l'aide sociale. Alors là, le principe c'est que la pension est déduite de votre prestation d'aide sociale, avec la petite nuance que, si votre enfant a moins de cinq ans vous pouvez garder 100\$. C'est une discrimination et qui désavantage en plus les familles qui auraient le plus besoin de ce montant pour s'en sortir. Bon, peu à peu les dénonciations qu'on fait font du chemin. Au dernier budget, le gouvernement a étendu l'exemption de 100\$ à toutes les familles à l'aide sociale peu importe l'âge de l'enfant, mais il n'a pas éliminé la discrimination. Pendant la campagne électorale, Bernard Landry a annoncé que désormais on ne comptabiliserait plus la pension alimentaire dans le calcul du revenu pour une bourse d'études, ce qui est très bien, mais qui montre encore plus comment les personnes à l'aide sociale sont traitées comme les dernières des dernières.

L'IVAC. Mon dernier exemple est terrible. Vous êtes victime d'une agression et la CSST décide de vous attribuer une indemnisation comme victime d'acte criminel (IVAC). C'est tout simplement un montant de support pour vous aider à faire face aux séquelles sur votre personne. Pour payer des frais de psychologue ou répondre à d'autres besoins qui découlent de ça. Mais si vous êtes à l'aide sociale, cette indemnité est déduite de votre chèque d'aide sociale. Discrimination. Alors que vous êtes déjà dans une situation critique. Cette réparation que la société consent à ses membres, elle ne vaut pas pour vous.

Voyez-vous dans tous les exemples que je viens de vous donner, les règles que la société applique compliquent la situation des plus pauvres au lieu de la faciliter et viennent générer plus de pauvreté et d'exclusion sans que la faute ou la vertu des personnes y soit pour quelque chose. Plus haut dans l'échelle sociale, pour la même situation vous avez plus de support que si vous êtes plus bas dans l'échelle. Il y a assez avec ça pour agir de façon très substantielle pendant plusieurs années pour réparer les injustices de système systématiques envers les plus pauvres.

Je pourrais multiplier les exemples parmi les demandes urgentes que nous portons : pour un barème plancher couvrant les besoins essentiels à l'aide sociale, pour une reconfiguration du régime d'allocations familiales couvrant vraiment les besoins essentiels des enfants, pour de vraies augmentations des budgets d'aide à la formation, l'insertion et l'emploi, pour des normes minimales du travail et un salaire minimum sortant de la pauvreté.

Si maintenant, on accepte de voir le problème d'échelle sociale et des actes manqués et inégalitaires qui se produisent dans les barreaux du bas de cette échelle, on est conduitE assez directement à une question : que faisons-nous maintenant pour changer ça ? Ça devrait être la question qui résulte normalement de l'exercice de l'échelle.

L'EXERCICE DE LA CHAISE

C'est justement la question qui est venue spontanément à un groupe d'enfants de quatrième année, il y a quelques années, à l'école Notre-Dame-de-Grâce, ici à Montréal. J'avais été invitée à raconter nos actions pour changer ça, dont le Parlement de la rue qui nous avait amenéEs à l'automne 1997 à camper pendant un mois, du 15 novembre au 15 décembre, pour réclamer une réforme de l'aide sociale qui prendrait en compte des mesures similaires. Une petite fille m'a demandé : «Pourquoi le gouvernement n'a pas voulu? » Pendant que je cherchais comment répondre sans briser leur idéal démocratique, une autre a levé la main en disant : «Est-ce que ça se pourrait qu'il y en a qui pensent que quand on est pauvre on a moins de droits et que quand on est riche on a plus de droits ?» Tout de suite une autre enfant a levé la main : «C'est comme dans le film *Titanic*. Pourquoi les gens de première classe étaient dans des canots à moitié vide et les gens de troisième classe étaient embarrés dans le bateau ?» Vous savez, je n'ai pas eu à expliquer quoi que ce soit aux enfants. Ils et elles comprenaient très bien le problème.

Par contre, quelque temps plus tard, j'ai fait la même présentation à des jeunes de secondaire 3 dans une école privée. Le résultat a été tout à fait différent et bien résumé par la question de l'un d'eux : «Pourquoi on donnerait plus d'argent à des gens qu'on fait vivre avec nos impôts ?» Sauf que, en secondaire 3, le jeune en question ne faisait vivre personne avec ses impôts... Mais, comme dans l'histoire de l'écrevisse, ça lui semblait la chose à dire.

Nous sommes dans une drôle de société où on enseigne la morale de l'égalité en droits au primaire et où, au secondaire, les jeunes ont commencé à absorber les prétextes et les raisonnements de la morale néolibérale qui leur permettront de vivre avec les inégalités et les discriminations en les justifiant par leurs mérites... même avant d'en avoir ! Il faut dire que c'est une perspective assez stressante de se faire dire dorénavant qu'il faut «gagner» sa vie... alors qu'on se l'était fait donner.

Je reviens à ma question : que pouvons-nous faire ? Que pouvez-vous faire ?

Je commence par un petit rappel de ce que nous avons fait. Depuis 1998 un important mouvement citoyen a pu imposer l'idée qu'on se donne au Québec une loi visant à jeter les bases d'un Québec sans pauvreté. Mieux que ça, nous avons écrit, avec des citoyenNEs venant de partout au Québec, dont beaucoup de personnes en situation de pauvreté, une proposition de loi en bonne et due forme pour montrer ce que devrait faire cette loi. Plus de 215 000 personnes ont signé une pétition réclamant une loi sur la base de cette proposition et plus de 1800 groupes et organismes de tous ordres en ont appuyé le principe. En décembre dernier, suite à une mobilisation très obstinée, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité un projet de loi, le *Projet de loi 112 - Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion*, qui, sans reprendre la totalité de la loi que nous avons proposée, en reprend certains éléments. À ce sujet, un des enjeux pour nous était, non pas seulement de voir cette loi lutter contre la pauvreté, mais proposer de jeter les bases permanentes d'un Québec sans pauvreté.

Ce qui me conduit maintenant à l'exercice de la chaise. Tout au long de l'automne dernier, pour expliquer pourquoi il ne suffisait pas selon nous de vouloir réduire la pauvreté, j'ai souvent utilisé la comparaison suivante, que vous pourriez soumettre à votre tour à vos jeunes et à leurs parents pour voir comme ils y répondraient. Elle va comme suit.

Supposons qu'on vous confie comme mission d'entrer dans une pièce fermée et d'y réduire la pauvreté et l'exclusion sans changer les règles du jeu. Vous entrez dans cette pièce et vous réalisez qu'on y joue à la chaise musicale : à chaque étape du jeu, on enlève une chaise et il y a nécessairement unE perdantE, et ainsi de suite jusqu'au ou à la gagnantE ultime. Quelles sont vos possibilités d'agir ?

Vous pouvez bien tenter d'identifier les perdantEs et leur proposer toutes sortes de méthodes pour augmenter leurs chances de se saisir d'une chaise et de rester dans le jeu le plus longtemps possible, mais votre travail sera peine perdue : il y aura toujours des perdantEs. En plus, hormis les quelques-unEs que vous aurez réussi à rendre plus compétitifs et plus efficaces, vous perdrez leur confiance. Agir sur les gagnantEs ne sera pas mieux : «Vous n'allez tout de même pas me demander de perdre par exprès», qu'on vous dira.

Par contre vos chances d'agir efficacement seront beaucoup meilleures si vous pouvez agir sur les règles du jeu, voire même changer de jeu, mais pour cela vous allez devoir persuader votre monde de le faire.

Là-dessus, nous avons obtenu certains résultats. La loi 112 a inscrit dans son article 1 la visée de «tendre vers un Québec sans pauvreté». Elle affirme dans son préambule «que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs et que cette transformation est liée au développement social, culturel et économique de toute la collectivité». Elle fixe une cible qui fait que nous devrions atteindre en dix ans les rangs des sociétés industrialisées où il y a le moins de pauvreté. Concrétiser cette affirmation dans les attitudes et les décisions va supposer un effort du regard et une cohérence au plan des dollars. Elle présente des buts intéressants à l'article 6 :

- «1° promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard ;
- 2° améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement ;
- 3° réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale ;
- 4° favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société ;
- 5° développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.»

Mais la société québécoise et ses institutions politiques ne savent pas encore faire cela. Nous nous retrouvons, et la période électorale nous l'a bien montré, dans une situation où la loi votée est en avance sur son temps. Elle présente de nouvelles règles que la société ne sait pas appliquer.

En fait cet hiver, la société québécoise a joué plus que jamais à la chaise musicale. Elle y a même joué tout l'hiver pour vrai à la télé, avec un grand rituel très bon pour les affaires qui a consisté à exclure en musique une personne par semaine d'un groupe de quatorze jeunes trié sur le volet.

Pendant ce temps, des jeunes ont décroché dans vos écoles, et nous, nous n'avons pas réussi à trouver le moyen de persuader le gouvernement de redonner aux personnes assistées sociales le simple droit à la gratuité des médicaments prescrits qu'elles avaient en 1995.

Ce genre de pauvreté-là, qui naît d'une société qui programme l'exclusion, porte atteinte à la dignité des personnes. Elle viole l'égalité en droits et empêche la réalisation des droits reconnus. Des centaines de milliers de personnes au Québec vivent à tous les jours cette négation. Et ce problème qu'elles subissent, c'est aussi un problème pour tout le monde. La pauvreté, ce n'est pas de l'ordre du «eux-autres», mais du «nous-autres» : elle arrive à soi ou à quelqu'un de son entourage, un frère, une sœur, un père, une mère, un fils, une fille, un proche, une voisine. Comme le disait une chercheuse, Jane Jenson, il n'y a pas de démocratie et de citoyenneté sans égalité et sans approche gagnant-gagnant. Ce qu'avait repris Sally Robb, une personne en situation de pauvreté en affirmant : *«C'est dans le meilleur intérêt de la société que tout le monde gagne!»*

Pour changer les règles, il n'y a pas de solution miracle, il n'y a que la vigilance têtue et permanente des hommes et des femmes de bonne volonté pour faire avancer dans les faits les droits qu'on attribue dans les chartes et exiger qu'on le programme. Nous, on a fait un bout depuis 1998 et on va continuer notre travail de mobilisation citoyenne. Mais pour que ça avance maintenant, il va falloir occuper tous les terrains. Celui de l'emploi, c'est sûr. Celui des finances publiques. Celui de l'économie. Celui de l'école aussi. Et ce terrain-là, c'est le vôtre.

Sur ce terrain-là, vous pouvez résister aux paniers de crabes, d'écrevisses et de préjugés, instruire vos milieux sur les échelles qui les rendent tolérants aux inégalités et aux discriminations, identifier et questionner les jeux de chaise musicale et vous assurer qu'il y a des chaises pour tout le monde et que vous n'êtes pas juste en train d'entraîner des décrochéEs ou des décrocheurs à jouer à un jeu fait pour qu'on en décroche. Où que vous soyez dans le système scolaire, à chaque fois que vous ferez cela, à chaque fois que vous remettrez l'école sur une piste gagnant-gagnant, vous contribuerez à générer des environnements libres de pauvreté. L'école est un très beau laboratoire pour ça. À vous de dire «faisons-le». Pour que ça se fasse, de plus en plus. Et qu'on n'ait plus, un jour, à devoir expliquer à des enfants de quatrième année pourquoi le gouvernement n'a pas voulu.

Vivian Labrie

Québec, le 7 avril 2003



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5.

Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 1998

	Quintile (Cinquième)				
	5	4	3	2	1
	(le plus pauvre)		\$	(le plus riche)	
Personnes seules					
Revenu privé	1 486	4 134	9 367	23 616	51 070
Revenus de transfert	4 868	8 079	7 774	4 766	2 120
Revenu total	6 353	12 214	17 141	28 382	53 189
Impôt	486	587	1 656	5 730	15 409
Revenu disponible	5 867	11 627	15 485	22 653	37 781
Familles					
Revenu privé	6 176	19 462	36 777	57 944	107 690
Revenus de transfert	10 578	10 107	7 829	5 347	3 615
Revenu total	16 754	29 569	44 606	63 290	111 305
Impôt	736	3 230	8 388	13 965	31 052
Revenu disponible	16 017	26 339	36 219	49 326	80 253
Ensemble des unités					
Revenu privé	3 079	12 594	26 919	46 908	95 229
Revenus de transfert	6 985	8 793	7 616	6 014	3 871
Revenu total	10 064	21 387	34 535	52 922	99 100
Impôt	607	2 175	5 845	11 623	26 883
Revenu disponible	9 457	19 211	28 690	41 298	72 216

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 11 février 2002.



Rappelons également les faits suivants qui démontrent que les inégalités ne sont pas qu'affaire de revenus. Elles sont aussi affaire de richesse, de perception et de volonté nationale.

► **À propos de richesse.** Selon l'Enquête sur la sécurité financière, menée par Statistiques Canada, en 1999 la moitié la plus fortunée de la population possédait 94% de la richesse personnelle alors que l'autre moitié se contentait du 6% restant. En affinant le regard, on constate que le cinquième le plus riche contrôlait cette année-là 70% de la richesse alors que la part du cinquième le plus pauvre avoisinait le zéro absolu. L'Enquête révèle également qu'au cours des 15 dernières années, le niveau des avoirs du cinquième supérieur a grimpé de 39% alors que celui du cinquième le moins favorisé est resté à peu près stable, ce qui se traduit par un accroissement net des inégalités. Source : Livio di Matteo, «Middle class gains the most from redistribution of wealth», *National Post*, 28 août 2001.

► **À propos de perception.** Un sondage Léger Marketing rendu public par la Presse canadienne en septembre 2001 révèle qu'une majorité de personnes pauvres se sentent plus pauvres qu'il y a dix ans alors que les gens disant appartenir à la classe riche se sentent plus riches.

► **À propos de volonté nationale.** Dans une communication intitulée «A new convergence? Inequality and Social Policy in Canada, Sweden and the US in an Era of Increasing Globalization» présentée à Calgary en juin 2001 à un congrès sur les politiques sociales au Canada, Gregg Olsen rapporte que dans une recherche on a demandé à des AméricainEs, à des CanadienNEs et à des SuédoisES, quel serait un écart acceptable selon eux entre les revenus après impôts et transferts entre le cinquième le plus pauvre et le cinquième le plus riche de la population. Les AméricainEs ont répondu en moyenne un écart de 1 à 11, les CanadienNEs, un écart de 1 à 5 et les SuédoisES, un écart de 1 à 2,4... Les décisions politiques sont à l'avenant...